

Rapport public Parcoursup session 2020

CREPS Pays de la Loire - Antenne d'Angers - BPJEPS - Judo-Jujitsu (21346)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2020.

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de propositions d'admission en procédure principale | Rang du dernier admis en procédure principale | Taux minimum boursier |
|---|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|--|---|-----------------------|
| CREPS Pays de la Loire - Antenne d'Angers - BPJEPS - Judo-Jujitsu (21346) | Jury par défaut | Tous les candidats | 3 | 24 | 6 | 7 | 0 |

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attendus locaux

Le BPJEPS nécessite une bonne condition physique et une bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est recommandée. Sous réserve de concentration et d'assiduité, les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le BPJEPS judo-jujitsu nécessite une bonne condition physique et des capacités motrices très diversifiées. Les contenus théoriques sont accessibles pour un bachelier qui s'astreint à un suivi assidu des cours. La mise en situation professionnelle face à différents publics, intervient très tôt dans la formation : un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre une communication pratique et claire.

Conformément au code du sport, le titulaire du BPJEPS « mention » judo-jujitsu met en œuvre en autonomie et en sécurité les compétences suivantes :

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation en judo-jujitsu jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;
- Encadrer individuellement et conduire des actions d'animation en judo-jujitsu jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;
- Organiser et gérer des activités en judo-jujitsu ;
- Mettre en œuvre la préparation aux dans et grades du 1er au 4e dan tels que définis par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo-jujitsu, kendo et disciplines associées ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités en judo-jujitsu.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Cette formation est accessible à condition de remplir les prérequis, de réussir les tests d'exigences préalable à l'entrée en formation (TEP), les tests de sélection (critères généraux des vœux) et de trouver une structure professionnelle avant le positionnement dans le cadre de l'alternance.

Les candidats Parcoursup peuvent demander à bénéficier d'aménagements liés à un handicap pour passer les épreuves.

Les conditions d'accès à la formation :

Etre titulaire du **1er DAN Judo Jujitsu** délivré par la fédération française de judo jujitsu et disciplines associées

- Etre titulaire du **PSC1** (premiers secours civiques de niveau 1)
- Etre âgé de 18 au moins à la date de l'examen
- Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo jujitsu datant de moins de trois mois
- Avoir un plan de financement finalisé, au plus tard le 1er jour de la formation
 - Sélection :

La sélection repose sur les critères généraux d'examen des vœux mentionnés dans le décret du 30 mars 2018 (Voir tableau synoptique) à savoir :

1. La motivation et la cohérence du projet professionnel du candidat;
2. Le degré de pratique sportive personnelle du candidat ;
3. Proposer une structure d'alternance ;
4. L'aisance relationnelle et la qualité de l'expression orale et écrite du candidat.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, la sélection des candidats a été faite par la vérification des critères généraux d'examen des vœux au moyen du dossier Parcoursup du candidat. Mais il est important de rappeler que la réussite aux épreuves de TEP (et la réussite au baccalauréat) conditionne l'admission définitive des candidats Parcoursup.

La commission d'examen des vœux est compétente pour délibérer sur le classement des candidatures au vu du nombre de places ouvertes. La

commission d'examen des vœux a procédé à l'étude des dossiers des candidats Parcoursup à partir des critères généraux d'examen. L'examen des vœux n'a pas fait l'objet de traitements algorithmiques.

Lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil de l'établissement, les inscriptions sont prononcées par le directeur du CREPS dans la limite des places disponibles en respectant l'ordre de classement de sélection.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

La commission constate pour certains candidats un manque de préparation et/ou d'information préalable sur les formations envisagées.

Les candidats Parcoursup doivent, dans le cadre de leur projet formation, se préparer davantage aux formations du sport et de l'animation. La commission d'examen des vœux encourage et conseille fortement à l'ensemble des candidats de :

- Disposer de pré qualifications dans le secteur du sport et/ou de l'animation (diplômes fédéraux, BAFA, BAFD, PS1, PSE1, PSE2, SB, BNSSA, CQP, ...)
- Pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives à un bon niveau en structure (ex : club) en lien avec le diplôme visé,
- Avoir identifié une structure ou entreprise dans le cadre de l'alternance,
- Avoir une bonne connaissance du métier d'éducateur sportif pour construire un projet professionnel cohérent au regard de la formation.

Tableau Synoptique

| Champs d'évaluation | Rappel des critères généraux | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|---|--|---|---|---------------------------------|
| Résultat académique | Bonne expression écrite et orale Niveau de pratique sportive | Notes de français et d'EPS | bulletins | Important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Aisance relationnelle et qualité dans l'expression orale et écrite | Orthographe, vocabulaire formulation, capacités argumentatives, capacités à raisonner | Appréciations des professeurs et du conseil de classe, lettre de motivation des candidats | Important |
| Savoir-être | Cohérence du projet professionnel et motivation | Capacité à s'investir, à s'impliquer au sein d'une équipe | Appréciation des professeurs | Très important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Cohérence du projet professionnel et motivation | Cohérence du projet et motivation | Appréciation des professeurs lettre de motivation et cv du candidat | Très important |
| | Proposer une structure d'alternance | avoir identifié une structure d'alternance | rapprochement avec une structure d'alternance | Important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Degré de pratique professionnelle dans le sport | Appartenance et implication dans un club sportif | rubrique « activités et centres d'intérêt » | Essentiel |

Signature :

Aude REYGADE,
 Directeur de l'établissement CREPS Pays de la Loire -

Antenne d'Angers